

Proposition présentée par les députés :

Mmes et MM. Antoine Droin, Loly Bolay, Lydia Schneider Hausser, Marie Salima Moyard, Prunella Carrard, Anne Emery-Torracinta

Date de dépôt : 17 novembre 2010

Proposition de résolution

demandant au Conseil d'Etat de prendre en compte les PROXIBUS dans l'offre des transports publics genevois pour les années 2011-2014 en partenariat avec les communes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le vote du plan directeur sur les transports collectifs (RD 806) du 28.05.2010 ainsi que la résolution 609 et la motion 1953 ;
- le projet de loi 10699-A reflétant dans son rapport de majorité les travaux de commission des transports de l'automne 2010 et notamment la question des PROXIBUS ;
- la résolution 643 déposée par les partis Libéral et Radical mettant en péril le gel de l'augmentation des tarifs TPG en 2011 ;
- la suppression des zones Sud et Est du PROXIBUS dans le contrat de prestation des TPG ;
- la demande des communes suburbaines de maintenir les PROXIBUS, besoin unanimement reconnu ;
- le coût de cette prestation PROXIBUS estimé à environ trois millions ;

invite le Conseil d'Etat

- à envisager de réintégrer l'offre des PROXIBUS en partenariat avec les communes concernées et l'association des communes genevoises en sollicitant le fonds d'investissement et en élaborant une stratégie de financements ;

- à envisager, pour éviter toute rupture de prestation, de préfinancer tout ou partie sous forme de prêts et sans intérêts l'opération, en attendant que les négociations aboutissent avec les différents partenaires.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Prenant en compte les discussions de la commission des travaux sur le PL 10699 en rapport au contrat de prestation des TPG 2011 à 2014 relevant l'importance des PROXIBUS pour les habitants des communes suburbaines et prenant en compte les propositions des groupes Libéral et Radical par la résolution 643, il semble indispensable pour le groupe Socialiste de proposer une alternative acceptable à cette résolution.

Elle met en péril la volonté de la majorité de la commission des transports concernant le PL 10699-A par des demandes excessives et irréalistes qui, en plus de la réintroduction de PROXIBUS, demande pour ce faire l'augmentation de 6,6% des tarifs TPG tels qu'initialement proposé par le Conseil d'Etat.

En plus, cette résolution invite le Conseil d'Etat à d'autres mesures qui n'ont aucun lien avec la question des PROXIBUS dans le seul but de pouvoir utiliser l'ensemble de l'augmentation votée par la majorité en année I (2011) du contrat de prestation (soit 7,5 millions afin de compenser la hausse des tarifs TPG prévue initialement par le Conseil d'Etat) alors que le rapport de minorité du PL 10699-A représentant le vote des groupes Libéral et Radical demande le retour au projet de loi initial.

Il y a donc une contradiction flagrante entre les positions de ces deux groupes, pour une fois minoritaires, entre l'amendement proposé par le rapport de minorité et le texte de la résolution 643. En conséquence de quoi et pour respecter l'avis unanime des groupes sur l'importance de maintenir les PROXIBUS et de voir celui-ci perdurer sans autre condition, le groupe Socialiste vous invite à renvoyer la présente résolution au Conseil d'Etat.